

autrement dits du Saint-Sacrement, établie au commencement du XVII^e siècle. Leur chapelle, située sur la place de l'Horloge, était jolie : elle n'existe plus.

Le Parlement est le premier établissement civil dont nous ayons à parler. Nous en avons déjà vu la création en 1523, la translation, en 1696, de Lyon à Trévoux et la suppression en 1771. Il était composé d'un premier président, de deux présidents de Chambre, de douze conseillers, dont deux clerks, parmi lesquels le doyen du Chapitre; de trois maîtres des requêtes, d'un procureur-général, de deux avocats-généraux, de quatre secrétaires et d'autres officiers subalternes. Il y avait, en outre, un chevalier d'honneur, comme dans les autres parlements. La charge de conseiller procurait la noblesse et le droit de *commitimus*. Ces charges étaient devenues le partage des familles nobles de la province et même des provinces voisines. Mais ce parlement ayant une juridiction peu étendue (la principauté se bornait à 32,000 habitants environ), ne devait pas être fort occupé. Aussi, reprochait-on à ses membres de se livrer trop au plaisir et à la bonne chère. Un aperçu des usages du Parlement fera voir s'ils méritaient ou non ce reproche, et attirera sans doute le sourire de nos lecteurs. « Si le doyen ou quelque autre conseiller est obligé de présider, il doit donner un diner : si un conseiller a, par inadvertance, une perruque à nœuds, ou si un chien arrive avec lui, il est condamné à un diner : si le rapporteur d'un procès est seul de son avis, ou tout autre magistrat, il est condamné aussi à un diner. » Ajoutons une prescription extraordinaire et assez plaisante des usages du même parlement. « Le rapporteur d'une affaire doit dire les choses telles qu'elles sont, sans chercher aucun détour dans les termes, et les exprimer, quelque peu châtiés et honnêtes qu'ils soient : il ne doit pas barrer les B et les F : il ne doit se servir ni de B coupés, ni de F tranchés, sous prétexte de parler plus respectueusement, et la punition de l'infraction de cette prescription-là est encore un diner. » Les appointements des membres de notre parlement étaient assez faibles. Le premier président avait 1200 livres, le procureur-général 600, les conseillers 400, et deux minots